

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 97 21 01 53 TELECOPIE 97 21 34 83
MINITEL :36 29 22 22 GREFTEL(RCS PRIVILEGES BILANS)

SELAFI LE MEN-LE BRAS-MOREAU-JOYEUX-DENDEL

PARC D'ACTIVITES ARMOR OCEAN-RUE COMMANDANT CHARCOT
LARMOR-PLAGE
56260 LARMOR-PLAGE

V/REF :
N/REF : 88 B 199 / A-579

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/03/96, SOUS LE NUMERO A-579,

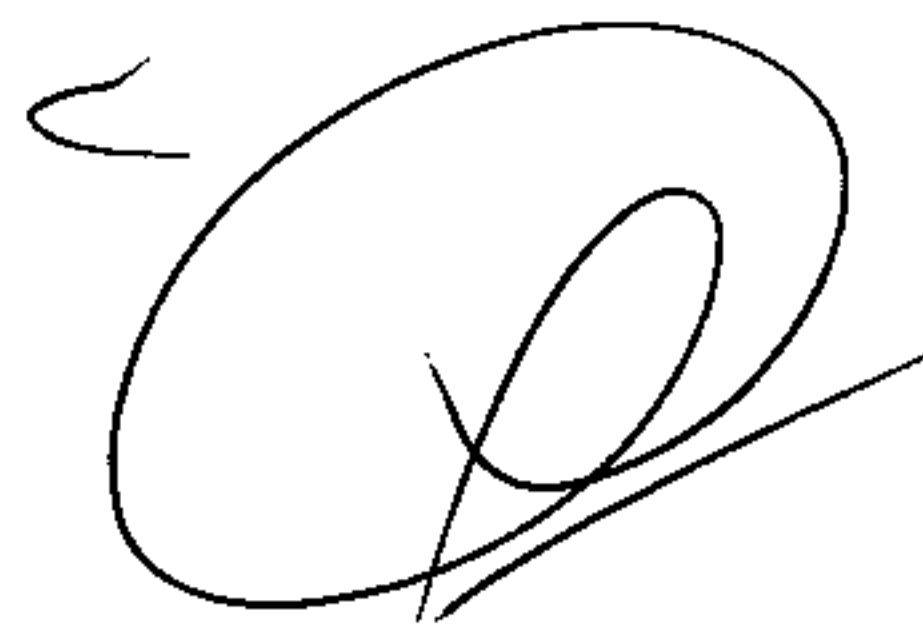
P.V. D'ASSEMBLEE DU 17/11/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE
ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT
ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LORIENT
56100 LORIENT

R.C.S LORIENT B 344 519 251 (88 B 199)

LE GREFFIER



11/03/96 - A 573

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 464.800 Frs
Siège social : LORIENT 56321 - Hôtel de Ville
R. C. S. : LORIENT B 344 519 251 88 B133

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 NOVEMBRE 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Et le 17 Novembre, à 10 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à la Villa Margaret, au siège de la Direction Administrative de la SELLOR, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 30 Octobre 1995.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Georges JEGOUZO

et

Monsieur René ROUARCH

les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Marie DENOEL est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Il est ici rappelé que par requête en date du 7 Juin 1995, adressée par Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE et Vice-Président de la SEM SELLOR, à Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT, et acceptée par ce dernier suivant une Ordonnance du 21 Juin 1995, le délai légal pour convoquer et réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle chargée de l'approbation des comptes, a été prorogé de quatre mois par rapport à la date légale, soit au plus tard le 31 Octobre 1995.

L'emploi du temps des élus représentant les collectivités territoriales, actionnaires de la SELLOR, ne leur permettant pas de se réunir dans ledit délai, une nouvelle requête a été établie le 17 Octobre 1995, aux termes de laquelle, Monsieur Georges JEGOUZO, Vice-Président de la SELLOR a sollicité auprès du Tribunal de Commerce de LORIENT, un délai supplémentaire afin d'organiser, pour le 17 Novembre 1995, la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994.

Par une ordonnance en date du 2 Novembre 1995, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LORIENT a autorisé la SELLOR a tenir son assemblée générale ordinaire annuelle le 17 Novembre 1995

Celle-ci a donc été convoquée conformément aux dispositions de l'article 157 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- la copie des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 1994,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 1994,
 - Quitus aux administrateurs,
 - Affectation des résultats,
 - Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
 - Nomination d'un nouvel administrateur
-

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

. Monsieur Henri DEUDON, demeurant à AURAY (56408) - 2, Place René Cassin

En qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2001 sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre de l'an 2000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Henri DEUDON, a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Georges JEGOUZO

Le secrétaire
Jean-Marie DENOEL

Les scrutateurs

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Président Directeur Général,

Mu bras